

Charte fondatrice du parti

**lib-res**

· libres et responsables ·

Fondé à Bruxelles, le 24 avril 2025





## LIBRES ET RESPONSABLES

**LIB-RES** veut mobiliser et rassembler toutes les citoyennes et tous les citoyens désireux de promouvoir les libertés individuelles avec le sens de la responsabilité collective.

**Libres** car nous fondons notre projet politique sur la primauté de la liberté de chaque citoyenne et de chaque citoyen et sur le rejet des forces qui, par le pouvoir de l'argent, de l'idéologie totalitaire ou du radicalisme religieux, veulent limiter, voire supprimer, les libertés fondamentales.

**Libres** car nous affirmons l'universalisme des droits humains, de l'égalité femme-homme, du respect de l'identité de toutes les personnes, dans leur plus large diversité.

**Libres** car nous considérons que protéger et renforcer la dignité humaine est la finalité principale de l'action politique, alors qu'elle se trouve menacée par de plus en plus d'Etats ou d'idéologies.

**Libres** car nous voulons que les institutions publiques soient organisées et gérées pour reconnaître et promouvoir la liberté créatrice de chaque personne, de chaque collectivité.

**Libres** car nous sommes convaincus que, pour fortifier la démocratie et protéger le pluralisme, le débat politique doit être l'échange d'arguments rationnels, vérifiés et soumis à la critique constructive. En conséquence, nous refusons et combattons les arguments d'autorité et les fausses informations qui cherchent à s'imposer par le complotisme et l'arbitraire.

**Libres** car nous ne sommes assujettis à aucun groupe de pression ou d'influence, de quelque nature que ce soit.

**Libres** car nous sommes des Européens convaincus et déterminés à promouvoir les valeurs qui fondent l'ambition de l'Union européenne et à lui donner les moyens pour se défendre face aux attaques de puissances étrangères de plus en plus autoritaires et même totalitaires.

**Libres** car nous savons que la liberté est la condition essentielle pour que chaque personne, chaque peuple concoure à la véritable solidarité sans laquelle il n'est pas de cohésion sociale.

**Libres** car, dans tous les domaines de l'activité humaine, nous promovons avec vigueur la liberté d'entreprendre, qui est une condition de l'épanouissement individuel et collectif et un moteur pour une société meilleure et apaisée.

**Libres** car nous voulons que la Wallonie et Bruxelles, en tant que régions à part entière, solidaires et prospères, dans un État fédéral équilibré, ne subissent plus les chantages et menaces du nationalisme flamand.

**Libres** car nous mettons au centre de nos priorités la qualité de l'enseignement et de la formation, comme service public, pour donner à chacune et chacun les compétences, les savoirs et les moyens de son autonomie, de son épanouissement et de son progrès personnel.

**Libres** car nous voulons que la culture, c'est-à-dire l'expression la plus libre de la pensée, soit le socle d'une société respectueuse de chaque être humain, dans le respect du pluralisme et de la diversité de la société.

**Libres** car nous pensons que la liberté de la recherche scientifique et l'indépendance du monde académique sont essentielles au progrès collectif par la connaissance et la compréhension des réalités et enjeux actuels et que l'État a l'obligation de les protéger.

**Libres** car nous estimons que chaque femme, chaque homme, chaque être humain est libre de faire ses choix de vie les plus personnels, conformément à ses convictions sur le plan éthique.

**Libres** car nous considérons que la reconnaissance et le respect des droits de la femme, du principe de l'égalité femme-homme sont la mesure du véritable progrès d'une société.

**Libres** car nous savons que c'est par la liberté qu'une société gagne en confiance et en volonté, sans lesquelles il ne peut y avoir de prospérité partagée.

Mais nous savons aussi que, par elle seule, la **liberté** ne suffit pas à organiser les relations humaines et à les prémunir de toutes les formes de violence. Les citoyennes et citoyens ont aussi à assumer le devoir de la **responsabilité**.

Nous sommes responsables car nous avons le sens de l'Etat, c'est-à-dire de l'autorité publique et de sa primauté, sans lesquelles il ne peut y avoir de cohésion démocratique, ni d'égalité entre les citoyens.

**Responsables** car nous refusons que la prétendue liberté absolue de tout individu conduise à la domination de quelques-uns et à l'oligarchie de quelque nature que ce soit.

**Responsables** car nous voulons que les corps intermédiaires (associations, partenaires sociaux, collectifs participatifs) puissent contribuer à la vitalité démocratique par la concertation et le dialogue social.

**Responsables** car nous voulons que la sécurité publique protège la société par le respect de la règle démocratiquement commune.

**Responsables** car nous affirmons qu'une société démocratique ne peut en aucun cas être fondée sur l'identité discriminante ou l'appartenance à un groupe exclusif. Nous voulons une société démocratique fondée sur la citoyenneté, c'est-à-dire la reconnaissance de chaque personne comme sujet de droits et devoirs.

**Responsables** car nous voulons que la justice instituée comme service public soit garante des droits et devoirs de chaque citoyen et de l'État de droit.

**Responsables** car nous devons construire les nouvelles solidarités pour tenir en échec la loi du plus fort qui n'est, en définitive, que la loi du plus égoïste.

**Responsables** car nous affirmons que la solidarité avec les personnes les plus fragilisées en raison de problèmes de santé ou de difficultés de vie est un choix de dignité pour toutes et tous, sans distinction.

**Responsables** car nous voulons que les personnes en situation de handicap soient des citoyens à l'égal des autres et participent pleinement à la vie de la cité.

**Responsables** car nous devons léguer aux générations futures une terre où les êtres vivants ne seront pas menacés dans leurs conditions de vie et où leur diversité sera protégée.

**Responsables** car nous avons un devoir d'humanité avec les peuples et les personnes confrontés aux pires souffrances dues aux déséquilibres économiques, sociaux et environnementaux, mais aussi à la tyrannie de régimes autoritaires soutenus, voire encouragés, par certaines puissances.

**Responsables** car nous devons tous sans exception, mais chacune et chacun à sa mesure, concourir à la prospérité collective et à la solidarité et bâtir une société qui donne à tous les conditions d'une vie digne et accomplie.

**Responsables** de nos actes et de nos paroles, individuellement et collectivement, dans notre action politique comme au sein de la société civile.

**Libres et responsables** pour que la politique ne soit pas le désert de la pensée, l'abandon de la volonté et, en définitive, la primauté du plus brutal et du plus irrationnel, mais qu'elle soit la recherche constante, lucide et apaisée de ce qui donne force à la démocratie par le progrès collectif et individuel.

**Libres et responsables** pour proposer et déployer un nouveau projet de société, nourri par une pensée positive, constructive et enthousiaste, un projet qui s'inscrit dans les temps actuels et qui redonne force et envie à celles et ceux qui veulent que la politique soit noble.



## RENDRE À LA POLITIQUE SA DIGNITÉ ET SA CRÉDIBILITÉ

Avec ces convictions et valeurs, **LIB-RES** présente une ambition politique en rupture avec les objectifs et pratiques des partis existants. Ces partis, englués dans les rapports de force pour la conquête du pouvoir comme seule fin, ne portent plus une vision d'avenir qui crée la confiance chez les citoyens.

Le manque de courage des responsables politiques pour proposer des choix essentiels pour l'avenir de notre société, et à s'y tenir, est lourd de menaces. En effet, l'affaiblissement des démocraties européennes, voire leur anéantissement, signifierait la perte de l'influence de l'Europe dans les affaires du monde.

La Belgique est devenue emblématique de cette incapacité des décideurs politiques à avoir la hauteur de vue indispensable pour répondre aux enjeux actuels. Les partis politiques consacrent l'essentiel de leurs énergies à des rivalités sans intérêt pour se partager des influences médiocres. **LIB-RES** n'entend pas participer à ces jeux politiques délétères et sans aucun bénéfice pour la population.

**LIB-RES** veut redonner sens à la politique par l'exemplarité des comportements des décideurs et la plus haute exigence pour assumer les responsabilités à la tête des institutions publiques.

Nous savons que la politique peut mobiliser la population dans toute sa diversité lorsqu'elle s'adresse à elle avec respect, sans langue de bois ni fausses promesses, et qu'elle lui soumet ses idées pour assurer le bien-être des citoyennes et des citoyens et pour apporter des réponses justes et courageuses aux difficultés des temps actuels.

L'incapacité de parler vrai et d'agir juste de la part de partis qui se prétendent responsables nourrit le doute démocratique et renforce le pouvoir d'attraction populiste des forces extrêmes qui exacerbent les replis identitaires. La peur du déclassement collectif, et donc individuel, est le corollaire de l'impuissance des partis en place à redonner confiance. Les forces de la haine exploitent ces peurs et les attisent.

**LIB-RES** ne se résigne pas à ce fatalisme. Il existe une voie pour sortir de cette impasse, c'est celle de l'indispensable effort collectif, pour autant que les fruits de cet effort soient équitablement partagés. C'est le sens profond du projet de la solidarité européenne : concilier dynamisme économique et justice sociale, car ces deux objectifs sont indissociables et doivent se renforcer. Cette démocratie sociale européenne n'a pas réussi à se renouveler car elle s'est arc-boutée à une conception économique et sociale des années 1960, quand la prospérité autorisait un partage plus facile des richesses produites localement. Mais le contexte a bien changé ! Les moyens et produits de la croissance ne sont plus aisément localisables, les richesses ne sont plus détenues par les mêmes acteurs économiques que dans les années 60, et la valeur ajoutée, résultat en grande partie du travail des femmes et des hommes, ne se définit plus comme à l'époque des Golden Sixties. Les outils de la protection sociale sont dépassés car ils sont en décalage avec la mondialisation de la production des richesses qui se déplacent au gré des avantages fiscaux et financiers accordés par des États concurrents, appelés à devenir les auxiliaires des oligarchies économiques qui se renforcent et entendent soumettre l'autorité publique à leurs intérêts. L'évolution du pouvoir présidentiel aux Etats-Unis en est un triste exemple.



## PRÉSERVER LES FONDEMENTS DE NOS DÉMOCRATIES, AFFIRMER LA RATIONALITÉ DE LA PENSÉE, L'EXEMPLARITÉ ET LA SOLIDARITÉ

Le fait nouveau dans l'évolution des sociétés libérales est que les concentrations des forces de production de biens matériels, et plus encore de biens immatériels, peuvent neutraliser le pouvoir politique et même l'asservir. L'illibéralisme est tout autant la négation de l'État de droit que l'acceptation de la loi du marché sans concurrence et sans loyauté. Ce marché autoritaire entend dominer le monde économique et ne tolère pas que le pouvoir politique le régule. Pour ce faire, l'autorité de l'État doit être neutralisée et la conscience du peuple anesthésiée. Pour faire gagner ce nouvel autoritarisme, les tenants de l'illibéralisme promeuvent la suprématie d'une identité exclusive et discriminante et flattent le peuple par la préférence nationale, réponse simpliste et illusoire aux défis actuels.

Les États illibéraux s'emploient à concilier le libertarisme et le nationalisme, un curieux partage des rôles pour tenter de faire croire à un nouvel âge d'or alors qu'il s'agit en fait d'un accaparement des richesses par un nombre restreint de détenteurs du pouvoir. Les corps intermédiaires sont relégués, exclus de la prise de décisions. Les contre-pouvoirs sont mis à mal pour qu'ils ne puissent empêcher les dérives autoritaires. La justice, la presse, l'enseignement, la culture sont pris à partie pour qu'ils ne soient plus les relais de l'esprit critique et libre.

Et pourtant, malgré ce travail de sape de nos fondements démocratiques, de nouvelles mobilisations émergent grâce à des prises de conscience collectives. C'est souvent dans l'épreuve qu'une collectivité se dépasse et assume son destin.

Le dérèglement climatique, les menaces sur les êtres vivants, les ruptures des solidarités, les désordres internationaux qui font le terreau des guerres pour que des puissances ou groupes d'intérêt s'approprient les ressources naturelles ou autres, sont autant de préoccupations partagées par un nombre croissant de citoyens. Les plus jeunes demandent aux générations précédentes de rendre des comptes pour leur manque de clairvoyance, et même leur égoïsme.

Beaucoup de citoyens sont préoccupés par les reculades devant les obscurantismes imposés par des extrémistes religieux ou une pensée dominante, les négations des droits des femmes, de leur personne et de leur dignité. Tout autant, les complotismes et les remises en cause des savoirs, de l'analyse scientifique sont des menaces qui demandent une réponse forte.

La montée des haines, de la xénophobie, de l'antisémitisme et des racismes inquiète nombre de citoyens qui ne se peuvent accepter une société où la violence dicte la conduite de la vie publique.

Trop de politiques nourrissent, par leurs propos et leurs comportements, ce climat d'affrontement permanent car leur seule satisfaction est de rabaisser leurs concurrents et de gagner les esprits par la brutalité de leurs attaques. C'est la défaite de la pensée et l'exacerbation des passions. Ils n'ont plus la préoccupation d'établir des objectifs communs en dégageant des accords forgés avec patience.

L'esprit des Lumières est attaqué par la conjonction des courants politiques et sociaux qui n'en acceptent pas l'enseignement en faveur de l'universalisme de la dignité humaine. Pourtant, c'est en déployant cet esprit que nous fortifierons la vitalité démocratique de nos sociétés et redonnerons sens à nos engagements politiques.

Nous avons la responsabilité et la volonté de redonner toute sa place à l'argumentation rationnelle dans le débat politique pour que la décision soit éclairée par des analyses pertinentes des faits et réalités, et motivée par un objectif supérieur aux intérêts trop particuliers.

## L'ÉTHIQUE DES MANDATAIRES POLITIQUES, UNE EXIGENCE DE CONFIANCE DÉMOCRATIQUE

Exercer des responsabilités au nom des électrices et électeurs requiert une haute exigence d'éthique. Trop de scandales ont marqué la vie politique belge ces dernières années. Ils ont affaibli l'autorité des dirigeants politiques et plus encore le lien de confiance qui doit les unir aux citoyens.

La sanction pénale doit être exemplaire lorsque des mandataires ont commis des actes délictuels dans l'exercice de leurs fonctions. En cas d'inculpation ou de renvoi devant la juridiction pénale compétente, comme c'est le cas pour les agents de la fonction publique, le mandataire concerné doit en informer sur-le-champ l'instance dont il dépend, qui décidera si ce mandataire est autorisé à encore assumer sa fonction. Dans la négative, il sera suspendu le temps de la procédure.

L'exigence d'éthique demande aussi que les rémunérations des mandataires politiques soient publiques, donc connues de tous les citoyens. Dès lors, pour tout mandat, la rémunération doit être fixée par la loi, de manière à ce que le débat parlementaire porte sur son montant, sa justification et sa proportionnalité au regard de la charge de travail exigée par l'exercice de la fonction. Il est pleinement justifié que les mandataires politiques bénéficient de rémunérations correctes et comparables, à niveau de responsabilité équivalent, à ce qui est admis comme rémunérations dans le secteur privé. Ce qui fait par contre problème, en revanche, c'est que des mandataires se réservent, par des décisions peu ou pas transparentes, des avantages complémentaires de toute nature. Toute forme d'indemnisation doit être limitée, justifiée par la spécificité de la fonction et être rendue publique.

La Belgique doit respecter et mettre en œuvre toutes les recommandations du Groupe des Etats contre la corruption du Conseil de l'Europe (le GRECO).

De manière plus générale, le cumul des mandats est la principale cause du cumul injustifié de revenus. Il faut donc le limiter.

**LIB-RES** propose que le mandat de parlementaire ne puisse être cumulé avec un ou plusieurs mandats politiques qu'à la condition qu'ils ne soient rémunérés que par un jeton de présence (effective et constatée) par séance, et que le montant total des jetons ne dépasse pas 5000 € par an.

Les bourgmestres, échevins et présidents de CPAS ne peuvent bénéficier, pour les mandats dérivés, de quelque rémunération ou avantage complémentaire. Ainsi, un membre de l'exécutif local qui siège dans les assemblées et organes de gestion des ASBL communales, dans des régies communales ou dans toute instance locale organisée par la loi, assume ses responsabilités sans percevoir de revenu.

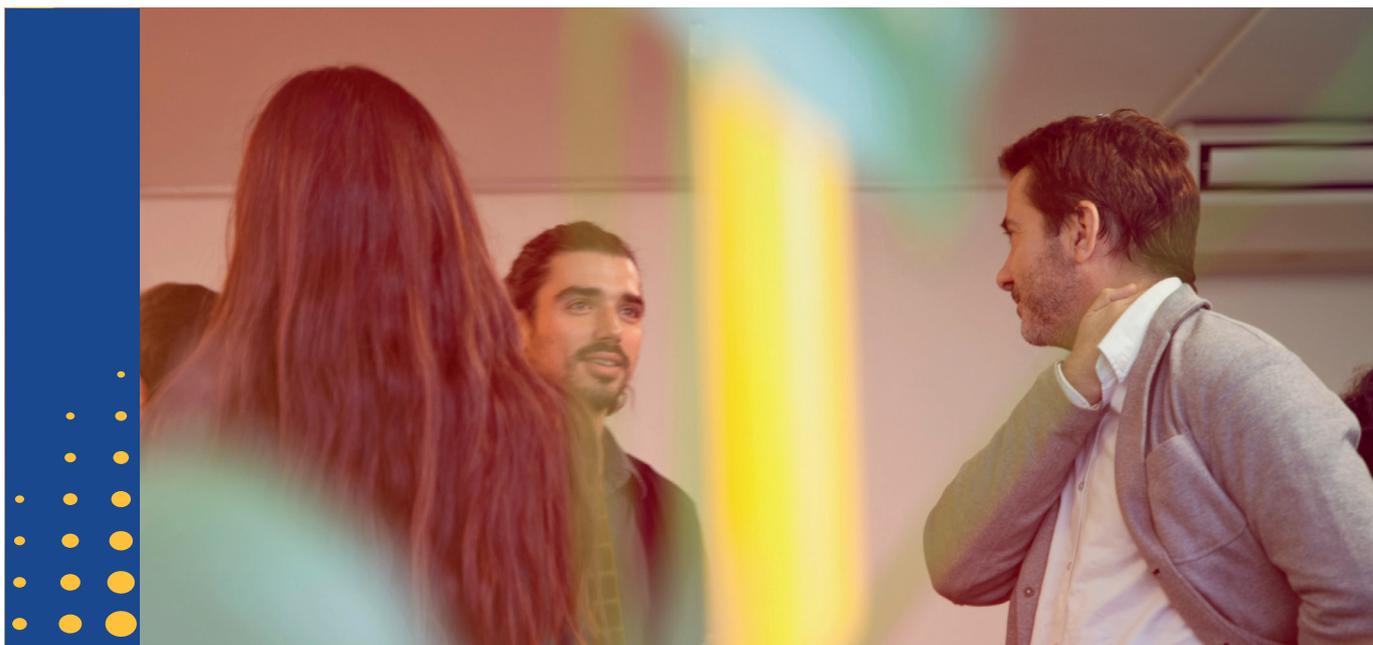
Dans les organismes publics, les mandats et fonctions doivent être confiés à des responsables choisis pour leurs compétences et expériences professionnelles, à la suite d'une épreuve de sélection conduite de manière indépendante par un service

public institué à cette fin, en dehors de tout critère d'appartenance politique ou de préférence partisane.

Il faut que le choix démocratique de chaque citoyen soit davantage respecté. C'est la raison pour laquelle **LIB-RES** propose de réformer les procédures électorales :

- supprimer l'effet dévolutif de la case de tête et la liste des suppléants pour tous les scrutins. Seront élus les candidats qui seront classés par ordre décroissant des voix de préférence ;
- limiter le nombre de candidats pour lesquels on peut voter sur une même liste, afin d'empêcher les ententes entre candidats ;
- instituer, pour l'élection des différents parlements, un système mixte où une partie des élus le sont sur la base de circonscriptions électorales avec un élu par circonscription et une autre partie le sont sur la base du système proportionnel actuel de listes ;
- élire le bourgmestre au suffrage universel ;
- organiser le referendum décisionnel.

Le respect de l'autorité de l'État est nécessaire à une société apaisée qui concilie le pluralisme des convictions philosophiques, religieuses, politiques, et l'affirmation de valeurs communes. Parce que l'autorité de l'État n'est fondée sur aucun dogme et qu'elle est garante de ces valeurs communes, elle s'impose à tous sans distinction, sans discrimination. Cette autorité est le fondement de l'égalité devant la loi. C'est la raison pour laquelle les mandataires publics et les agents de la fonction publique ne peuvent, dans l'exercice de leurs fonctions, par leur comportement ou apparence, par leurs paroles ou actes, témoigner d'une préférence pour telle ou telle conviction. Ce devoir de réserve se manifeste de différentes façons. Dans l'exercice de leurs responsabilités publiques, les autorités et les agents de la fonction publique ont pour seul principe l'application égale de la règle à tout citoyen. Voilà pourquoi, lorsqu'ils représentent l'État, les mandataires publics, comme les agents de la fonction publique, ne peuvent porter de manière visible des signes, quels qu'ils soient, qui permettent d'identifier leurs convictions quelles qu'elles soient.



## REFUSER LES CONSERVATISMES ET REDÉFINIR LE CONTRAT SOCIAL

Nous voyons que les conservatismes de gauche et de droite se renforcent par des affrontements qui excusent leur immobilisme et leur fuite devant les évolutions de nos sociétés. Ces conservatismes se sont enlisés dans des conceptions idéologiques héritées du XIXe siècle. Une certaine gauche n'a jamais accepté la social-démocratie compatible avec l'économie de marché ; une certaine droite n'a jamais accepté le rôle de l'État juste qui régule les excès du capitalisme débridé. Cette gauche et cette droite cherchent à gagner la bataille culturelle par un discours dominant qui, s'en prenant avec virulence au camp d'en face, tente d'empêcher l'émergence de toute force politique qui fait progresser la société en recherchant les nouveaux équilibres indispensables entre le dynamisme économique et la solidarité sociale. La saturation du débat politique par les extrêmes tente d'étouffer la voix de celles et de ceux qui sont convaincus qu'il faut dépasser cet affrontement par un nouveau contrat social.

*Ce nouveau contrat social doit fédérer, en Wallonie et à Bruxelles, les fédéralistes francophones, les sociaux-démocrates, les libéraux de progrès, les humanistes, les écologistes pragmatiques, ces femmes et ces hommes qui refusent d'être aimantés par les extrêmes et qui savent qu'on ne progresse collectivement et individuellement qu'en conjuguant liberté et responsabilité. Parce que LIB-RES est un parti progressiste, il a la volonté de les rassembler et de les représenter.*

Le sempiternel débat entre la gauche et la droite quant à la politique économique à mener, tantôt axée sur la demande, tantôt sur l'offre, est un débat éculé. Si aucun autre système économique n'a montré de meilleures performances que l'économie de marché, on ne peut pour autant ignorer qu'aujourd'hui, cette économie de marché ne peut se suffire à elle-même car, par les masses financières qui déplacent à leur guise les centres de production ou de rendement des investissements, l'économie du transfert financier l'emporte sur celle de l'échange dans un climat de confiance. Or, l'économie sans la confiance de tous les acteurs qui participent à la constitution de la valeur ajoutée, est une économie qui conduit inéluctablement à des déséquilibres dans la société et qui mine ses fondements démocratiques. C'est en cela que le rôle de l'État, bien géré et évolutif dans ses priorités, est indispensable. Le rôle de l'État n'est pas de se substituer aux forces de production mais de créer les partenariats indispensables entre les différents acteurs de l'économie. Quand la création de richesses ne bénéficie qu'à quelques-uns, le plus grand nombre se voit privé d'une part voire de la totalité de l'exercice de ses libertés. Dans son dernier ouvrage *Les routes de la liberté*, le prix Nobel d'économie, Joseph STIGLITZ, met en garde contre les dangers d'une telle évolution. Un système économique dans lequel la majorité des citoyens en seraient réduits à subsister, faute de moyens pour assumer des choix de vie essentiels, ruinerait la cohésion de la société démocratique. C'est en cela que la question du niveau du revenu pour préserver des conditions de vie digne est devenue une question centrale de l'économie moderne. Si les citoyens qui n'ont d'autres revenus que ceux de leur travail ne peuvent plus assumer une vie décente, même en cumulant parfois plusieurs boulots, alors ils seront poussés vers les extrêmes qui, comme l'histoire l'a démontré, les asserviront encore plus.

Il faut donc redonner confiance aux femmes et aux hommes qui cherchent à vivre, et à faire vivre leurs enfants, honnêtement et correctement, grâce à leurs capacités et talents. Il ne faut leur promettre ni le grand soir, ni le petit matin des illusions trompeuses mais l'assurance que l'État fera respecter la justice et l'équité au quotidien par une juste répartition de la richesse produite. Dans sa manière d'agir et de contrôler, l'État doit aussi se remettre en cause car, trop souvent, il sanctionne ce qui est insignifiant et méconnaît de graves atteintes à la règle. L'État doit réévaluer les priorités de son action pour que son autorité soit justifiée et donc respectée.

Une société qui décourage une partie de sa jeunesse d'avoir confiance dans son avenir est une société en échec. Il est aujourd'hui difficile pour beaucoup de jeunes de vivre selon leurs attentes et besoins (par exemple en termes d'emploi, de logement, etc.). Ils sont aussi de plus en plus nombreux à remettre en cause les choix faits par leurs aînés car ils considèrent qu'ils ont vécu aux dépens des générations futures. Ce mal-être ne peut être nié. Dans le même temps, selon des sondages répétés, un nombre croissant de jeunes feraient le choix d'un pouvoir fort, preuve s'il en est de leur désarroi et de leur attente d'une plus grande attention à leurs légitimes préoccupations. **LIB-RES** propose que soit lancée une grande consultation des jeunes de 16 à 25 ans, par l'organisation dans chaque commune d'une assemblée libre où ils pourraient exprimer leurs demandes et revendications, en dehors de la présence de tout politique. Ces assemblées librement constituées éliraient des représentants qui porteraient leur cahier de revendications auprès des autorités compétentes, qui seront tenues d'y répondre précisément ; les assemblées libres se prononceront ensuite sur la pertinence des mesures proposées. Ce dialogue démocratique approfondi et régulier encouragera la participation des jeunes à la vie publique dont ils sont trop nombreux à se désintéresser, parce qu'ils pensent que les responsables politiques sont indifférents ou incapables de gérer leurs véritables attentes ou parce que les voies du débat démocratique ne sont plus adaptées à leurs modes d'expression.

## L'IMPARTIALITÉ DE L'ÉTAT POUR PROTÉGER LA LIBERTÉ DE PENSÉE

Les discours de haine à l'égard de telle ou telle catégorie de citoyens en raison de leurs origines ou de leurs convictions sont de plus en plus banalisés, notamment sur les réseaux sociaux. Plus grave encore, ils sont soutenus par certains dirigeants politiques. Les actes d'antisémitisme se multiplient de manière inquiétante sans qu'il y ait toujours une réponse ferme de la part du monde politique, judiciaire et médiatique. Le racisme est de plus en plus ouvertement assumé par des faiseurs d'opinion qui font le choix de la « préférence nationale » pour dénigrer l'universalisme des droits humains. L'emprise des fondamentalismes religieux est tout aussi préoccupante car ils visent à affaiblir l'autorité de l'État pour que la loi religieuse s'impose au détriment de la loi commune qui protège l'égalité femme-homme, la liberté de pensée, la liberté de croire ou de ne pas croire.

Ces menaces conjuguées, encouragées par les forces politiques tant de l'extrême-gauche que de l'extrême-droite, cherchent à saper les fondements de nos sociétés démocratiques. Un nombre important de citoyennes et de citoyens se détournent des idéaux universalistes portés par la communauté internationale, et singulièrement par l'Europe, après les terribles épreuves de la Seconde Guerre mondiale. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution dangereuse mais une cause essentielle ne peut être ignorée : la contestation systématique du rôle de l'État dans l'organisation de la société, ce qui a conduit à l'affaiblissement de son autorité.



Il ne faut rien céder sur le principe essentiel qui veut que l'autorité de l'État est supérieure à toute autre autorité car c'est l'État qui protège les libertés, les droits humains et l'égalité des citoyens devant la loi. La laïcité de l'État n'est que la confirmation de ce principe essentiel ; c'est la garantie de son impartialité et de sa capacité à reconnaître la diversité des opinions, des convictions et des croyances sans qu'aucune puisse se prévaloir d'une quelconque suprématie dans la gestion publique. La laïcité de l'État est un bouclier contre les intolérances et les fanatismes. Elle permet à chacune et à chacun de vivre en toute sécurité ses convictions ou croyances, pour autant qu'elles n'incitent pas à la haine. Elle garantit la liberté du culte, de tous les cultes, dans la sphère de la vie privée.

La laïcité de l'État est aussi une exigence de dialogue pour mieux connaître les fondements des religions ou des convictions philosophiques et comment elles s'inscrivent dans l'histoire des courants de pensée. Cette connaissance est indispensable pour éviter les préjugés et les stéréotypes qui réduisent toujours la compréhension des convictions qu'on ne partage pas.

## LUTTER CONTRE TOUTES LES HAINES

La montée de la haine raciste, xénophobe ou antisémite nuit gravement à la cohésion de nos sociétés. La volonté de porter atteinte à l'intégrité et à la dignité d'une personne en fonction de ses origines, de son appartenance à un groupe déterminé, n'est pas que l'expression d'une déviance personnelle. Elle est la volonté de plus en plus assumée par des courants politiques, idéologiques ou religieux, de créer des tensions et des conflits pour mieux assouvir leur appétit de pouvoir. Ils exploitent des conflits dans d'autres régions du monde pour tenter de justifier leur inacceptable incitation à la haine. La loi du nombre les encourage à s'en prendre à une communauté toujours plus faible. À cet égard, la montée de l'antisémitisme est insupportable et intolérable. Il faut poursuivre et faire condamner les auteurs d'actes antisémites car c'est bien la personne, la communauté en tant que telle qui est attaquée au seul motif qu'elle aurait le tort d'exister. Il n'y a pas de hiérarchie dans l'horreur mais l'horreur subie par le peuple juif est la plus répétée dans l'histoire. Il faut aussi lutter contre toutes les formes de discrimination et de racisme et les faire condamner. Ainsi, on ne peut taire les violations du droit international, où qu'elles soient commises. L'État belge, comme les autres pays de l'Union européenne, doit rester intransigeant sur le respect du droit international et des institutions telles que la Cour pénale internationale.

## LA LIBERTÉ POUR CHACUNE ET CHACUN DE VIVRE SON IDENTITÉ ET SES CHOIX PERSONNELS

Toute personne doit pouvoir faire ses choix de vie les plus personnels en toute liberté, en toute dignité. Car ces choix se rapportent à ce qui est le plus intime et fondent la confiance dans la relation avec une autre personne.

Aucune autorité ne peut se faire juge de ces choix essentiels. Ils ne peuvent être ni stigmatisés, ni davantage être la cause d'une discrimination.

Les orientations et préférences sexuelles doivent être respectées. La loi doit pleinement les protéger dès lors qu'il n'y a pas d'atteinte à l'intégrité physique ou psychique de la personne avec laquelle il est proposé de les partager. Les identités de genre ne peuvent être davantage une cause de discrimination. Elles doivent être reconnues par la loi.

Les auteurs des discours de haine contre les personnes qui sont stigmatisées en raison de leurs choix de vie personnels doivent être systématiquement poursuivis pénalement. L'autorité publique doit continuer à reconnaître et à soutenir les associations qui œuvrent à faire respecter la différence et luttent contre les discriminations dont sont victimes les personnes LGBTQIA+.

## L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION, CONDITION D'ÉMANCIPATION DE TOUTES ET TOUS ET EXIGENCE D'EXCELLENCE POUR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

La prospérité de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera plus que jamais tributaire d'un enseignement de qualité, qui forme des humanistes, des démocrates, des femmes et des hommes capables et soucieux de s'insérer dans la société, d'innover et d'entreprendre, d'apporter leur part au travail collectif.

Notre modèle scolaire, hérité du XIXe siècle, a permis à toutes et tous de fréquenter l'école. Mais l'école d'aujourd'hui doit toujours en faire plus : elle doit transmettre des savoirs et des compétences, tout en devant se soucier, plus qu'auparavant, du bien-être, de l'épanouissement ou de la socialisation des élèves/étudiants, du respect de leur développement individuel et de leur diversité, dans un contexte où son rôle et même son autorité sont concurrencés, voire remis en cause, par le reste de la société (réseaux sociaux, courants religieux, ...) ou des parents d'élèves.

Les directions d'école, les équipes pédagogiques et les pouvoirs organisateurs ont dû, ces dernières années, affronter un grand nombre de réformes. Ils les ont mises en œuvre malgré une charge de travail de plus en plus lourde, dans un contexte où certaines forces politiques dénigrent pourtant leur capacité à assumer les missions de l'école. Nous ne pouvons accepter ce dénigrement qui sape la confiance dans l'enseignement francophone alors qu'il revient aux politiques de donner à l'ensemble des acteurs de l'enseignement les moyens de l'assumer. À cet égard, **LIB-RES** s'oppose fermement à toute remise en cause du principe-même du statut des enseignants. Il faut certes l'adapter pour donner plus d'autonomie aux pouvoirs organisateurs et aux directions pour constituer leurs équipes pédagogiques et renforcer la mobilité entre les réseaux scolaires. Mais ces nécessaires évolutions ne justifient en rien la remise en cause de la stabilité de l'emploi que confère le statut. Cette reconnaissance de la spécificité de l'emploi est une des motivations des enseignants à s'engager et à poursuivre une carrière exigeante.

**LIB-RES** considère que la formation des enseignants, leur motivation et leur volonté de rester dans la carrière sont la base d'un enseignement de qualité. Parce qu'ils sont insuffisamment accompagnés au cours de leurs premières années professionnelles, trop d'enseignants renoncent à poursuivre leur carrière. La pénurie d'enseignants dans certaines branches est tout aussi préoccupante. L'enseignement francophone renforcera sa qualité par la confiance que nous donnerons aux enseignants.

**LIB-RES** propose que la formation initiale permette aux futurs enseignants de disposer des outils pédagogiques pour pouvoir se sentir plus à l'aise face à une classe, s'adapter à la diversité des élèves et ainsi mieux dispenser les savoirs. La maîtrise de la langue de l'enseignement par les futurs enseignants doit être vérifiée avant le début de leur formation initiale. Si cette maîtrise est insuffisante, il faut les obliger à se mettre à niveau par un cursus spécifique, gratuit, complémentaire à la formation initiale et validé par une certification. Il faut aussi intégrer dans cette formation des modules sur la communication non violente, l'intelligence émotionnelle, la dynamique des groupes, l'éducation positive et l'Interculturalité.

**LIB-RES** veut aussi que tout enseignant bénéficie d'aménagements dans sa charge de travail au cours de ses deux premières années professionnelles. Par exemple, il pourrait bénéficier de périodes rémunérées, mais sans prestation devant une classe, pour effectuer son travail de préparation. Les chefs d'établissement doivent veiller à ce que les enseignants en début de carrière ne soient pas mis en difficulté par rapport à leurs collègues plus anciens en se voyant trop souvent octroyer des classes réputées plus difficiles ou des horaires plus inconfortables.

**LIB-RES** est favorable à la mobilité interréseaux afin de lutter contre les pénuries d'enseignants. Les professeurs de l'enseignement qualifiant qui perdraient leur emploi à la suite de la mise en place du tronc commun, doivent avoir la possibilité d'être réaffectés dans tous les réseaux, dans des fonctions équivalentes, moyennant accord entre le membre du personnel et le pouvoir organisateur.

L'enseignement doit former des citoyens émancipés, vigilants, tolérants, capables d'esprit critique et responsables de leurs actes, propos et choix.

Quel que soit le réseau d'enseignement, l'éducation à la citoyenneté est transversale à tous les apprentissages. Dans le temps de l'enseignement obligatoire, quel que soit le réseau, les cours de religion ou de morale laïque devront répondre à un cahier des charges fixé par l'autorité publique. Ces cours incluront des approches historiques, sociologiques et anthropologiques. Aucune forme de prosélytisme ne peut être admise.

Dans l'enseignement officiel, tous les élèves suivent un cours de « philosophie, éthique et société » à raison de deux périodes par semaine. Des



cours de religion ou de morale laïque sont proposés en dehors de la grille horaire. Leur financement public est maintenu, mais l'autorité publique fait respecter un cadre pédagogique.

Il est par ailleurs inacceptable que des croyances religieuses ou philosophiques empiètent sur le contenu de différents cours ou sur l'organisation d'activités scolaires. Les enseignants doivent être soutenus dans leur travail pédagogique et ne peuvent, en aucun cas, censurer le contenu des cours ou refuser d'enseigner certaines matières en raison d'influences extérieures à l'école.

**LIB-RES** entend insister fortement sur la qualité de l'enseignement, de l'enseignement fondamental à l'enseignement supérieur et universitaire. Nous avons d'ores et déjà élaboré quelques idées fortes à ce propos, qu'il serait trop long de développer dans la présente charte.

## LA CULTURE, OXYGÈNE DE LA DÉMOCRATIE

La culture, c'est l'éveil des consciences et le refus de toute soumission de la pensée. Les forces politiques, religieuses ou doctrinaires qui veulent la diriger pour justifier leurs dogmes, nient toujours la liberté créatrice. Nous ne pouvons l'accepter car toute création éloigne le danger de la pensée unique, formatée.

Les politiques culturelles ne sont donc pas des choix optionnels, en fonction des disponibilités budgétaires. Si l'on se doit de consacrer les moyens nécessaires pour la protection physique des personnes, la protection de la liberté intellectuelle des citoyens l'exige tout autant. Les autorités publiques, à chaque niveau de pouvoir, doivent déterminer la part du budget total qui sera consacrée, de manière pérenne, pour soutenir la création culturelle. À cette fin, **LIB-RES** propose que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles réunisse l'ensemble des partenaires culturels et les autorités publiques pour déterminer les pourcentages minima du budget que chaque niveau de pouvoir consacrerà à la culture. Un tel engagement est la meilleure réponse à tous les totalitarismes qui menacent nos libertés et s'en prennent toujours en premier lieu à la culture.

Il faut soutenir les initiatives qui ont été prises pour permettre à davantage de citoyennes et de citoyens d'être associés à la création artistique, invités à la partager et à en découvrir toutes les expressions. Mais c'est dès le plus jeune âge que se joue le véritable enjeu de l'accès à la culture. C'est la chance que doit donner la crèche ou l'école à tous les enfants : découvrir ce qui est beau et, par la médiation de l'art, ce qui est juste et nécessaire dans la vie de notre société. Car la culture est toujours une invitation à plus de justice et d'équité. Il faut donc consacrer du temps et des moyens pour que les enfants et les jeunes puissent vivre pleinement l'expérience de la culture. En cela, la reconnaissance, dans le tronc commun, de l'importance des apprentissages artistiques et manuels est essentielle. Ces apprentissages doivent être encouragés et reconnus dès le plus jeune âge au cours des activités scolaires et parascolaires.



## LE VRAI COMBAT ÉCOLOGIQUE : DU DROIT UNIVERSEL D'HABITER LA TERRE

Comme l'écrit François Gemenne, « la grande question que nous pose la crise environnementale, c'est la question de l'habitabilité de la terre, la question de notre capacité à maintenir la terre habitable pour tous, et en particulier, pour les plus vulnérables ». (*L'écologie n'est pas un consensus*, Éditions Fayard, p. 117).

Le diagnostic est posé : la viabilité des êtres vivants est menacée. Il est incontestable et largement partagé par la communauté scientifique internationale. Le changement climatique et les autres évolutions qui portent atteinte à la biodiversité, ainsi que l'épuisement des ressources naturelles, sont le principal enjeu mondial de ce XXI<sup>e</sup> siècle. Ne pas l'accepter est la pire irresponsabilité à l'égard des générations futures.

Cette évolution majeure des conditions de vie sur terre remet en cause nombre de nos certitudes et habitudes. Elle suscite tantôt un sentiment d'impuissance, voire une forte anxiété, tantôt une lutte contestataire contre l'organisation de la société en tant que telle. Elle engendre des tensions, voire des conflits, entre celles et ceux qui défendent leur liberté de vivre comme bon leur semble et les partisans de la contrainte plus autoritaire pour changer les comportements. Certaines forces politiques croient nécessaire d'amalgamer à la lutte environnementale d'autres luttes sociétales qui sont peu ou prou en lien avec l'enjeu du changement climatique. Le débat écologique peut être parasité par des oppositions stériles entre moralisme radical et inertie conservatrice. Malgré tout cela, il y a aussi celles et ceux qui veulent porter la cause écologique de manière pragmatique et équilibrée, qui contribuent à repenser nos modèles sociaux et économiques dans le respect des limites planétaires et qui cherchent à susciter l'adhésion de l'ensemble des acteurs de la société au nécessaire processus de transformation. Il ne s'agit pas de diaboliser la croissance, ni de condamner l'innovation, mais de repenser nos modèles de développement dans le respect des limites planétaires. La transition écologique ne doit pas être un champ de bataille idéologique, mais un projet collectif, partagé et enthousiasmant.

Nous savons que le changement climatique est inéluctable mais sa trajectoire peut être corrigée et les prévisions les plus préoccupantes, démenties. C'est en conjuguant l'adaptation de nos comportements individuels et la volonté collective, avec le soutien de la communauté internationale et des Etats, que nous pourrions infléchir sensiblement le cours des choses et basculer vers la robustesse. Ni alarmisme paralysant toute volonté, ni indifférence niant la réalité : lucidité et volonté doivent être le fil conducteur de notre action pour maintenir des conditions de vie sur terre acceptables pour toutes et tous, sans distinction. L'action ne peut être que globale car, ainsi que le dit fort bien François Gemenne, le repli sur les frontières ou sur la seule part que chacun pourrait assumer est une méconnaissance de l'ampleur de la mobilisation internationale qu'exige un tel défi. Les organisations internationales, les Etats, toutes les entités publiques, les entreprises, les citoyens, tous sont mis devant leurs responsabilités. Nul ne peut invoquer les faiblesses de l'autre pour justifier sa passivité ou son faible engagement. Tous, nous pouvons, là où nous pouvons agir, conscientiser les sceptiques et les convaincre de mener des actions concrètes pour que les activités humaines ne se fassent plus au détriment de l'habitabilité de la terre. Il ne doit y avoir ni échappatoire, ni excuse pour tenter de justifier encore et toujours l'exploitation et l'usage des énergies fossiles. Il faut en sortir coûte que coûte, en sachant qu'il faut convaincre et non sanctionner les citoyens qui ne peuvent, pour des raisons diverses, adapter immédiatement leur manière de consommer l'énergie. Par la pédagogie, par la valeur de l'exemple et

plus encore par des choix de soutien financier, il faut persuader. Les avancées en innovation sociale et technologique concourront à limiter les effets néfastes des aléas environnementaux. Mais s'en remettre à une évolution technologique dont nul n'est en mesure de prédire qu'elle pourra, à elle seule et dans un avenir proche, anéantir les effets néfastes des énergies fossiles, est un mirage entretenu par ceux qui ne veulent pas prendre leurs responsabilités.

L'évolution écologique exige des investissements importants. La dépense publique ne pourra pas en assumer la totalité. Il faudra mobiliser les ressources financières tant des entreprises que des personnes pour réaliser ces investissements. L'État-peut encourager la bonne orientation des moyens financiers vers ce type d'investissements. L'épargne privée est considérable dans la plupart des Etats européens. Pour réussir le pari écologique qui se présente à nous et mobiliser cette épargne, il faut lui donner une dimension affective. Les particuliers épargnent notamment pour que leurs enfants et petits-enfants connaissent des conditions de vie favorables. Or, c'est peut-être la première fois dans l'histoire de l'humanité que nous avons le sentiment qu'une régression pourrait s'imposer, dans un avenir pas si lointain, à cause de l'exploitation et de l'épuisement des ressources naturelles. Ce pessimisme n'est pas une fatalité et ne doit pas nous paralyser. Nous savons où les efforts doivent être portés. Il faut donc mobiliser et orienter, par des incitants financiers ou autres, l'épargne des générations actuelles vers les investissements les plus nécessaires, tant dans notre pays qu'ailleurs. Car nous ne nous en sortirons pas seuls. Nos conditions de vie ici seront aussi déterminées par les comportements là-bas et réciproquement. En somme, la question écologique nous interpelle, bien au-delà de la sauvegarde de la vie et des ressources naturelles, car elle nous force à concevoir un nouvel ordre mondial qui nous oblige à dépasser les affrontements pour fonder de nouvelles solidarités. Il nous reste à avoir la volonté d'aller de l'avant.



## LA SÉCURITÉ SOCIALE, UN MODÈLE À RÉINVENTER

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la plupart des États européens ont élaboré un modèle de protection sociale qui a contribué pour une large part à leur prospérité collective. C'est une singularité qui distingue l'Europe des pays où la lutte pour des conditions de vie digne crée les pires inégalités. Il est faux de présenter la sécurité sociale comme un frein à l'activité économique. Une sécurité sociale bien organisée et gérée, justement financée, est non seulement un soutien nécessaire aux personnes confrontées aux aléas de la vie mais c'est aussi un filet de sécurité collective lorsque les crises économiques et financières menacent les équilibres de notre société. Le financement de la sécurité sociale est déterminant pour qu'elle reste ce mécanisme de solidarité indispensable. Une société qui obligerait les plus faibles à dépendre de la seule charité pour avoir les moyens de leur subsistance serait une société qui tolérerait que la lutte pour la vie détermine le niveau social de chaque femme, de chaque homme. Les femmes en sont toujours les premières victimes et l'espérance de vie y est moindre que dans les sociétés qui organisent une véritable protection sociale.

Mais notre modèle de sécurité sociale a atteint ses limites. Il n'est plus soutenable que son principal financement provienne des cotisations des employeurs et des travailleurs car la croissance du nombre de travailleurs, constatée au moment de sa création, n'est plus au rendez-vous. De plus, le temps de travail, ses modalités et sa permanence sont soumis à des évolutions de moins en moins prévisibles. Les montants de ces cotisations sont un frein à la création d'emplois, plus particulièrement pour les PME, véritables moteurs de nos économies.

Les partenaires sociaux doivent être invités par le gouvernement à élaborer un nouveau mode de financement de la sécurité sociale, qui fonde moins celui-ci sur les salaires et revenus professionnels et qui pourrait notamment reposer en partie sur une cotisation sur la valeur ajoutée. Il s'agit, sans augmenter la charge fiscale et parafiscale globale, de veiller à une juste contribution de tous les citoyens et acteurs économiques au financement d'un service de protection universelle. En repensant le financement de la sécurité sociale, les partenaires sociaux pourront aussi en repenser les mécanismes de solidarité, en ayant pour objectif une plus grande égalité de traitement entre les bénéficiaires, sur la base de critères plus objectifs liés aux revenus, au statut personnel, aux conditions de santé.

La division en différentes branches de la sécurité sociale devrait être évaluée pour simplifier sa gestion administrative et faire ainsi des économies. L'individualisation des droits, ainsi que l'instauration d'une allocation de base qui remplacerait l'octroi de certains revenus de remplacement, sur la base de critères déterminés en fonction des revenus et conditions de vie, devraient alimenter la réflexion pour redéfinir la sécurité sociale. **LIB-RES** est opposé à l'allocation universelle qui serait octroyée à tout un chacun, sans autre critère. Car ce serait non seulement un gaspillage des deniers publics mais plus encore la cause d'une grave injustice, bien éloignée de notre conception de la solidarité.

La montée de la pauvreté est un échec collectif car elle est une atteinte insupportable à la dignité de centaines de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants. À l'évidence, les responsables politiques n'ont pas pris toute la mesure de ce drame humain. Le filet de la protection sociale n'est pas suffisamment maillé pour empêcher cette exclusion progressive de la vie sociale des personnes qui voient leur autonomie de plus en plus limitée. La lutte contre la pauvreté doit être une grande priorité fédérale car l'éclatement des compétences entre différents niveaux de pouvoir empêche un politique efficace pour enrayer cette évolution préoccupante.

Le droit à un revenu décent est le premier levier pour un retour à des conditions de vie digne. Les CPAS sont souvent en première ligne mais sont loin d'avoir les moyens pour répondre complètement à cette situation. La fin de l'octroi des allocations de chômage à certaines catégories de demandeurs d'emploi amplifiera la montée de la pauvreté.

**LIB-RES** considère que l'octroi du revenu d'intégration sociale et d'autres mesures d'accompagnement doivent être de la compétence exclusive du pouvoir fédéral, qui prendra ainsi plus correctement la mesure des conséquences de ses décisions et pourra veiller à plus de cohérence dans la politique de lutte contre la pauvreté. De surcroît, il ne pourra plus être reproché aux CPAS d'avoir des critères variables, voire discrétionnaires, pour octroyer telle ou telle aide. Le fédéral étant seul compétent, il pourra unifier la jurisprudence comme il le fait pour l'octroi d'autres revenus de remplacement. Libérés de la lourde charge de la gestion de l'octroi du RIS et autres avantages sociaux, les CPAS pourront ainsi se consacrer plus particulièrement au développement de services d'aide aux personnes (hébergement en maisons de repos et de soins, centres de court séjour pour personnes confrontées à des circonstances de vie difficiles, accompagnement social des personnes en situation de handicap, ...). Dans ce domaine, comme dans pour d'autres matières sociales, il faut clarifier la répartition des compétences entre niveaux de pouvoir pour gagner en efficacité.

## UNE POLITIQUE DE SANTÉ D'AVANTAGE AXÉE SUR LE BIEN-ÊTRE PERSONNEL

On nous répète depuis des années que la politique de santé est la mesure de notre solidarité envers les personnes les plus fragiles. C'est vrai et certains partis en ont fait leur mantra. Ils affirmaient haut et fort qu'ils allaient refinancer la politique de santé, redonner confiance aux personnes qui s'investissent dans ces métiers, recréer du lien humain et redonner confiance aux malades pour qu'ils soient davantage accompagnés au-delà du seul traitement médical. Mais, une fois qu'ils sont au pouvoir, rien ne change vraiment.

Nous avons la chance en Belgique d'avoir une médecine de haut niveau, une qualité de soins réputée et un personnel de santé généralement bien formé et motivé. Globalement, la couverture des soins de santé par la sécurité sociale est très avantageuse en comparaison avec d'autres pays. C'est un acquis fondamental qu'il faut préserver.

Néanmoins, malgré tous les progrès de la science et les espoirs qu'autorise l'intelligence artificielle en soutien à la pratique médicale, un nombre croissant de citoyens sont confrontés à un mal-être que différentes pathologies révèlent. Le nombre de travailleurs en incapacité est particulièrement élevé en Belgique. On ne peut considérer que toutes ces personnes seraient des fraudeurs. Il faut bien sûr appliquer une politique de contrôle rigoureux et objectif des motifs de congé de maladie. Mais on ne peut ignorer qu'un certain nombre de travailleurs subissent des conditions de travail de plus en plus exigeantes, voire oppressantes. Or, il n'y a aucune volonté politique pour faire de la lutte contre ce mal-être au travail une grande cause nationale. Il est urgent de mener un travail d'analyse pour mieux cerner les causes de ce problème et trouver la manière de répondre à cet enjeu de société. Car l'importance que prend ce mal-être collectif et individuel déstabilise profondément notre société et tous les partenaires de la vie économique en subissent de lourdes conséquences.

Il faudra à l'évidence agir à plusieurs niveaux : bien-être au travail, conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle (par exemple, les conditions de l'accueil des enfants en crèche ou en dehors du temps scolaire), revalorisation du travail pour mieux répondre aux enjeux actuels, signification du travail au regard de nouveaux enjeux, climat de confiance dans la relation entre employeurs et travailleurs, pour ne citer que ces quelques aspects. Avec le concours des partenaires sociaux, le gouvernement fédéral et les gouvernements des entités fédérées devraient lancer une vaste mobilisation pour définir un plan d'action commun, inscrit dans la durée. Nous sommes convaincus qu'une telle mobilisation conduirait à des avancées majeures pour notre société afin que les conditions au travail soient améliorées, avec des effets bénéfiques pour diminuer les risques de maladie. **LIB-RES** en fait une priorité absolue.

Le financement des soins de santé est déterminant pour préserver notre modèle social, une protection qui permet à chacune et chacun d'y avoir accès sans que le niveau des revenus en soit le critère déterminant. Aujourd'hui, des personnes renoncent à des soins élémentaires faute de revenus suffisants. C'est une grande injustice car le manque de soins aggrave encore la précarité. Il faut donc envisager de nouveaux équilibres dans le financement de la politique de santé comme dans l'organisation de ses dépenses. Au titre des dépenses, il faudra redéfinir les priorités en donnant une plus grande importance à la prévention qui permet d'adopter une bonne hygiène de vie. A cet égard, la scission des compétences entre la politique préventive et la politique curative de santé n'est pas performante. Il faut à tout le moins rétablir une coordination, si pas une réintégration de ces politiques à un seul niveau de pouvoir. Pour le financement de la politique de santé, il faudrait élargir l'assise des revenus qui y contribuent. Dès lors que la protection sociale en matière de santé est universelle et n'est pas liée aux seuls aléas que rencontrent les travailleurs, il faut mener une réflexion sur le financement de la politique de santé aussi par la fiscalité.

La surconsommation de médicaments est un vrai problème, qui peut conduire à de nouvelles pathologies. Les conditions de la prescription des médicaments et de leur usage doivent être davantage encadrées et les politiques doivent soutenir une pédagogie plus proactive en la matière.

C'est aussi un devoir de l'autorité publique de reconnaître et de protéger la liberté de la recherche scientifique médicale. La remise en cause par des milieux complottistes liés à des idéologies sulfureuses ou radicales est inacceptable. Désinformer les citoyens, les inciter à adopter des comportements ou accomplir des actes qui portent atteinte à leur santé, c'est une délinquance pernicieuse mais redoutable. Leurs propagandistes sont des criminels et ils doivent être poursuivis pénalement. Laisser s'installer, dans une large couche de la population, la méfiance à l'égard des praticiens autorisés de la médecine, voire permettre des attaques à leur encontre, c'est faire le jeu des charlatans qui dénigrent le savoir et la compétence scientifique.

## UNE POLITIQUE FISCALE TRANSPARENTE, JUSTIFIÉE ET JUSTE

Beaucoup de citoyens perdent confiance dans les institutions démocratiques parce qu'ils pensent que les politiques sont incapables d'établir des conditions de vie justes pour tous. Les citoyens peuvent avoir la conviction que chacun ne contribue pas de manière juste, selon le montant de ses revenus, aux services publics (enseignement, formation, santé, sécurité, justice...). Une fiscalité correctement proportionnée aux revenus, ainsi qu'une gestion publique intègre et performante, sont indissociablement liées. L'impôt doit être justement réparti et le produit de l'impôt doit être justement dépensé.

Le système fiscal belge est particulièrement opaque et encourage l'optimisation fiscale. Lorsque l'impôt n'est pas correctement perçu car il existe trop d'exceptions, d'exonérations et autres avantages fiscaux pour l'une ou l'autre catégorie de revenus, le contribuable se sent floué et remet en cause la nécessité de contribuer au financement des services publics. Il faut rendre l'impôt plus juste et plus adapté aux différents niveaux de revenus. Le système fiscal doit être plus transparent pour être compréhensible et donc accepté.

Le principe devrait être de fixer la capacité contributive de manière égale selon le montant des revenus, quelle qu'en soit l'origine. Or, le système fiscal actuel instaure une distinction arbitraire entre les revenus du travail et ceux du patrimoine, créant ainsi des disparités fiscales injustifiées. Les contribuables qui n'ont que des revenus du travail ou de remplacement, notamment une pension de retraite, sont plus lourdement taxés que ceux qui bénéficient principalement, voire exclusivement, de revenus du capital. Ce déséquilibre est intenable à terme.

Les économistes le disent : pour abaisser significativement les taux d'imposition sur les revenus du travail et adapter la progressivité de l'impôt en évitant que des seuils soient trop vite franchis, il faut en compensation élargir la base fiscale en intégrant tous les revenus sous un même barème progressif, garantissant ainsi une contribution équitable de chaque contribuable selon sa capacité financière réelle.

En application de ce principe de globalisation des revenus (avec des formes de déduction pour les investissements dans le patrimoine immobilier), il convient de relever les tranches d'imposition de manière à ce que les revenus moyens qui sont actuellement taxés à 40 % (tranche d'imposition de 15820 à 48320 €) ne le soient plus qu'à 20 % (jusqu'à 30000 €), à 30 % (jusqu'à 50000 €), à 40 % (jusqu'à 65000 €) et que de nouvelles tranches soient créées de 65000 à 80000 € (45 %), de 80000 à 100000 € (47,50 %) et plus de 100000 € (50 %).

Pour rendre cette nouvelle progressivité de l'impôt soutenable budgétairement, il faut dans le même temps en finir avec les inégalités fiscales. À cette fin, un ensemble de niches fiscales qui sont autant de régimes fiscaux spécifiques doivent être supprimées. Il en est ainsi, par exemple, des régimes fiscaux spécifiques aux revenus du capital, des exonérations sur les régimes des options sur actions et de certaines réductions pour investissements financiers ou encore des avantages liés aux voitures de société. Il ne revient pas à un système fiscal de favoriser des comportements qui visent à faire reporter la charge fiscale sur d'autres catégories de contribuables.

Nous souhaitons que la fiscalité des entreprises soit stable et prévisible sur une longue période. Il faut renforcer la compétitivité des PME en établissant une fiscalité plus proche de celle qui est imposée à leurs concurrents européens. **LIB-RES**

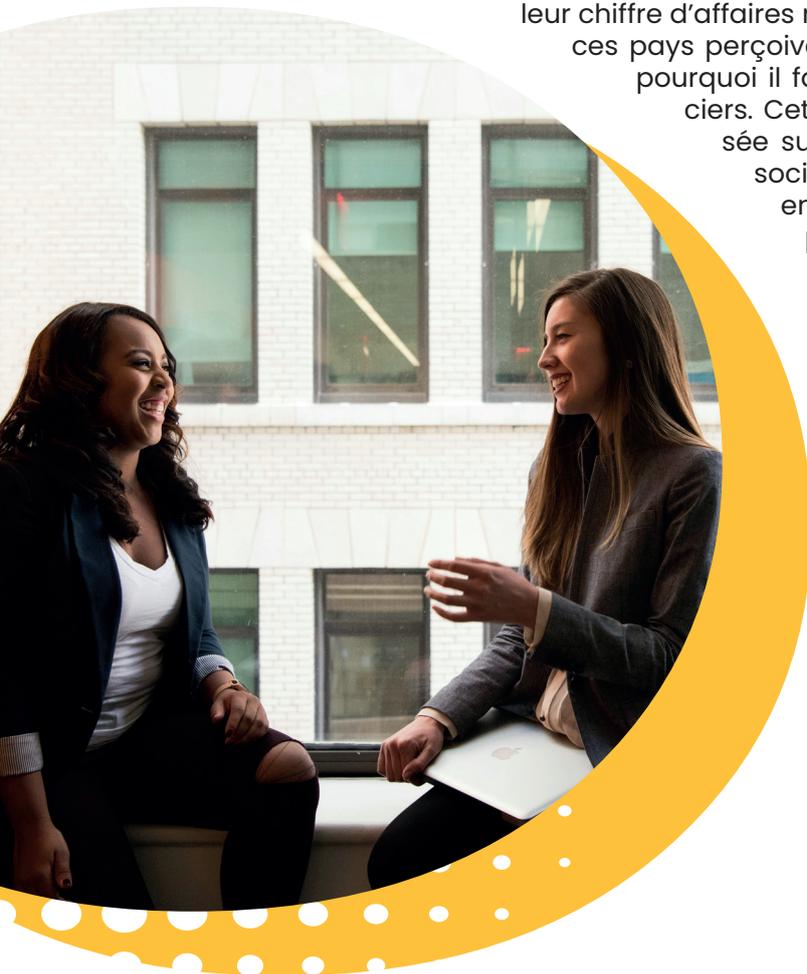
propose une réduction du taux standard de l'impôt des sociétés de 25 à 20 % pour que les entreprises réinvestissent leurs bénéfices dans l'économie nationale. Pour les PME, ce taux sera même réduit à 15 % sur leurs premiers 250000 € de profit afin de leur donner une marge de croissance plus importante et qu'elles puissent ainsi développer leur capital propre.

Certes, cette réduction des taux d'imposition pèsera sur les recettes de l'État mais ses conséquences seront, pour une large part, compensées par l'augmentation de l'investissement, de la consommation et de l'emploi généré par les entreprises. Cette attractivité fiscale entraînera aussi une augmentation des investissements étrangers en Belgique.

L'innovation est un moteur essentiel de la compétitivité et de la croissance économique. Les activités de recherche et développement sont pourtant difficiles à financer pour les entreprises belges et, en particulier, les start-up et PME innovantes. Pour soutenir ces investissements, **LIB-RES** propose deux mesures essentielles :

- un crédit d'impôt correspondant à 30 % des dépenses en R&D, permettant aux entreprises d'amortir une part significative de leurs investissements en innovation. Un tel incitatif fiscal existe en France et aux Pays-Bas ;
- les investissements en infrastructures technologiques, numériques et industrielles seraient amortis à 100 % sur 3 ans. Ce dispositif permettra aux entreprises d'accélérer la modernisation de leurs outils de production, renforçant ainsi leur compétitivité face aux acteurs internationaux.

Par ailleurs, des entreprises, plus particulièrement dans le secteur des services (GAFA, par exemple) génèrent des profits importants grâce à leur chiffre d'affaires réalisé dans les pays européens, sans que ces pays perçoivent un juste impôt sur ces revenus. C'est pourquoi il faut concevoir une taxe sur les flux financiers. Cette taxe sera plus particulièrement imposée sur les transferts financiers opérés par les sociétés mères dont le siège n'est pas établi en Belgique et dont les revenus sont peu ou pas imposés en Belgique avant d'être rapatriés dans le pays du siège principal ou dans des pays où la fiscalité sur les entreprises est quasiment inexistante. Le taux de cette taxe devrait idéalement être déterminé au niveau européen mais, à défaut, un groupe d'Etats représentatifs d'une part importante de ce marché pourrait en déterminer le taux et les modalités par convention multilatérale.





## DONNER À LA JUSTICE LES MOYENS DE SON EFFICACITÉ

Il n'est pas d'Etat de droit sans pouvoir judiciaire indépendant, bien organisé et doté des technologies adaptées à ses missions.

Un premier président de la Cour de Cassation a affirmé que « la Belgique est devenue un Etat voyou » parce que les gouvernements successifs ont délibérément refusé de donner à la justice les moyens nécessaires à son action. Quand la justice institutionnelle est décrédibilisée, le besoin de justice est dévalorisé et la confiance des citoyens dans l'États'affaiblit. C'est la voie ouverte à l'autoritarisme car les citoyens sont tentés par l'illusion du « dirigeant fort » pour rétablir l'ordre, à défaut de justice.

**LIB-RES** propose d'instituer, au sein du Conseil supérieur de la justice, un Observatoire de l'État de droit. Composé d'experts indépendants du pouvoir politique, il aura pour mission d'évaluer régulièrement la charge de travail de l'ensemble des juridictions du pays. Il dira si les moyens dont elles disposent (en personnel, bâtiments, équipements) correspondent à leurs besoins. À défaut, l'Observatoire proposera les montants budgétaires nécessaires à un juste financement de la justice. Le gouvernement devra statuer sur ces propositions. S'il s'en écarte, il devra s'en justifier devant le Parlement.

L'arriéré judiciaire est la négation de la justice. Des années et des années de procédure, parfois sur plusieurs décennies, conduisent à une totale perte de confiance du citoyen en la justice. Certains justiciables renoncent à y recourir et acceptent d'être privés de la reconnaissance de leurs droits élémentaires et de leurs intérêts légitimes, ce qui nourrit un ressentiment compréhensible à l'égard des institutions démocratiques.

Dans le même temps, la judiciarisation des conflits portant parfois sur des enjeux qui ne sont pas minimes pour les parties à la cause mais qui ne justifient pas pour autant l'intervention de magistrats professionnels, a pris une ampleur préoccupante. Les procédures de médiation ont été renforcées et elles donnent souvent des résultats. Néanmoins, elles reposent sur le principe de la participation volontaire de toutes les parties concernées. N'est-il pas temps de concevoir un mode de résolution de certains conflits sur la base de procédures simplifiées, peut-être même principalement orales, qui permettraient de prendre une décision qui s'imposerait par motivation succincte mais fondée ? Une justice expéditive n'est pas une bonne justice mais une justice qui tarde n'est plus la justice. Il nous faut donc être créatif pour trouver, selon les contentieux, l'équilibre entre le principe de l'égalité des parties en cause et l'exigence d'une procédure certaine dans un délai raisonnable.

## LA SÉCURITÉ : L'ÉTAT FÉDÉRAL NE PEUT SE DÉROBER

Les gouvernements fédéraux successifs, et singulièrement celui conduit par le MR Charles Michel, ont considérablement affaibli la justice et la police fédérale. De nombreuses preuves pourraient en être données. À titre d'exemple, dans la célèbre affaire ECC Sky, réseau de drogues international, le parquet fédéral, faute de pouvoir compter sur un effectif suffisant de la police fédérale pour décrypter tous les enregistrements, a dû demander aux 19 bourgmestres bruxellois de détacher des inspecteurs spécialisés des zones bruxelloises pour renforcer la police judiciaire fédérale de Bruxelles. Ce qu'ils ont accepté. Or, ces inspecteurs locaux effectuent un travail de proximité important pour identifier les ramifications locales des réseaux internationaux de drogue. Pendant qu'ils se consacraient à des tâches qui incombent à la police fédérale, ils perdaient le contact avec le terrain.

Faut-il rappeler que la lutte contre la grande criminalité incombe, selon la loi, à la police fédérale ? Les zones de police locales effectuent un travail de proximité pour identifier les relais locaux de cette grande criminalité et faire remonter les informations vers les services spécialisés de la police fédérale et de la justice. Encore faut-il que ces informations soient exploitées. On en est loin. Aujourd'hui, en raison de leur sous-effectif, les Parquets ne peuvent poursuivre devant les tribunaux correctionnels tous les auteurs identifiés d'actes de délinquance.

**LIB-RES** propose de renforcer tous les maillons de la chaîne Police/Justice :

- 1° Refinancer les zones de police locales, plus particulièrement celles des grandes villes qui connaissent une concentration des actes de délinquance.
- 2° Les cadres des Parquets doivent être renforcés pour que les efforts de la police ne soient pas vains. Ainsi, le cadre du Parquet de Bruxelles (124 magistrats) a été déterminé à une époque où la population de Bruxelles était de moins d'un million d'habitants et où la grande criminalité n'était pas aussi préoccupante qu'aujourd'hui. Il doit être porté à 150 magistrats et les recrutements doivent être lancés sans tarder.
- 3° Les juridictions correctionnelles doivent ouvrir de nouvelles chambres pour comparution immédiate des délinquants arrêtés et maintenus en détention. A cette fin, le cadre des magistrats des tribunaux de première instance établis dans les chefs-lieux de province et à Bruxelles sera augmenté de 15%.
- 4° L'engagement de 1200 inspecteurs pour la police fédérale, en plus des recrutements prévus, et le renforcement de ses unités spéciales d'intervention pour faire face à la grande criminalité.
- 5° Les personnes condamnées à des peines de prison et ayant la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne doivent systématiquement purger leur peine dans leur pays d'origine. Les accords européens à cette fin existent mais ne sont pas toujours mis en œuvre. Pour les personnes ayant une nationalité extra-européenne, il convient de veiller à exiger de leur pays d'origine le respect des conventions d'extradition existantes ou la conclusion de nouvelles conventions pour qu'elles purgent leur peine dans leur pays d'origine. Ainsi, il ne manquera pas de places dans les prisons belges pour les ressortissants belges condamnés à une peine effective de prison car, quelle que soit la durée de la peine, celle-ci doit être exécutée pour garder sa réelle signification.

## UNE POLITIQUE DE LA MIGRATION MAÎTRISÉE ET CHOISIE, DANS LE RESPECT DE LA DIGNITÉ HUMAINE

La politique de la migration suscite, depuis des années, un débat clivant qui a permis aux forces politiques de l'extrême-droite et de la droite radicale d'exacerber des haines et d'encourager des actes de violence de plus en plus banalisés. Nous ne pourrions jamais accepter que des êtres humains, même s'ils ne sont pas autorisés à séjourner sur le territoire national, voient leurs droits essentiels, leur dignité et le respect de leur personne bafoués. Les actes et les discours des politiques qui font des migrants des boucs émissaires doivent être systématiquement combattus. Si la loi doit être précise quant aux conditions d'admission sur le sol national, elle ne peut accepter quelque mépris ou discrimination à l'encontre des migrants qui sont, le plus souvent, des victimes des réseaux d'exploitation de la traite des êtres humains, souvent avec le soutien d'États étrangers.

Une politique de la migration maîtrisée commence par une clarification des relations avec les États dont les populations migrantes sont issues et avec ceux qu'elles traversent. La politique étrangère de l'État belge doit rappeler à ces États leurs obligations en matière de contrôle des flux migratoires et proposer des collaborations pour juguler les fléaux (guerre, réchauffement climatique, famine, terrorisme...) qui poussent les personnes à se déplacer. La Belgique et l'Union européenne doivent se montrer plus fermes à l'égard des États de passage qui tolèrent et même collaborent avec les réseaux exploitant la traite des êtres humains.

Les aides au développement doivent être orientées de manière à accompagner les populations confrontées à ces fléaux pour qu'elles puissent trouver des conditions de vie dignes dans leur pays. À chaque fois qu'un pays réduit les moyens qu'il octroie pour faire face aux conséquences des fléaux qui frappent les régions les plus pauvres du monde, il doit savoir qu'il encourage la migration car personne ne peut accepter de rester là où il ne lui est plus possible de vivre dignement. Les chemins de l'exil sont toujours des chemins de souffrance. Les pays riches ont les moyens de soutenir les populations dans leurs pays d'origine; cela a certes un coût mais il sera moins élevé que celui de la gestion des flux migratoires dans les pays de destination. Pour indispensable que soit cette politique de coopération, elle ne suffira pas à elle seule à maîtriser les flux migratoires. Mais elle en limitera l'ampleur.

L'État belge a trop souvent procédé par à-coups dans sa politique de migration, qui a souvent oscillé d'un extrême à l'autre, sans cadre juridique stable et certain. Les gouvernements n'ont pas toujours donné aux administrations compétentes les moyens nécessaires, notamment en personnel, pour gérer correctement cette politique. Beaucoup d'effets d'annonces et des postures matamoïresques mais peu de résultats convaincants. L'État belge ne veut pas assumer une vérité pourtant évidente : empêcher toute migration est un leurre. Par contre, d'autres pays ont adopté une politique plus responsable en disant quelle migration est nécessaire et acceptée.

Pour répondre à des besoins de main-d'œuvre importants dans des secteurs où la pénurie ne pourra être comblée par la seule main-d'œuvre locale, il faut reconnaître qu'une migration économique est nécessaire et doit être organisée sur des bases légales certaines. Il s'agit alors d'une migration choisie pour des profils dont notre marché du travail a besoin. Cette main-d'œuvre doit être sélectionnée, dans toute la mesure du possible dans les pays d'origine, et les personnes qui seront admises à migrer doivent bénéficier, avant leur départ, de mesures d'accompagnement et de formations complémentaires pour vérifier qu'elles disposent des aptitudes professionnelles nécessaires et qu'elles acceptent les valeurs démocra-

tiques qui fondent notre Etat de droit. Les personnes autorisées à migrer doivent être encouragées à s'intégrer dans notre société. La manière dont elles seront accueillies déterminera aussi leur motivation à participer à la vie de notre société dans le respect de la loi.

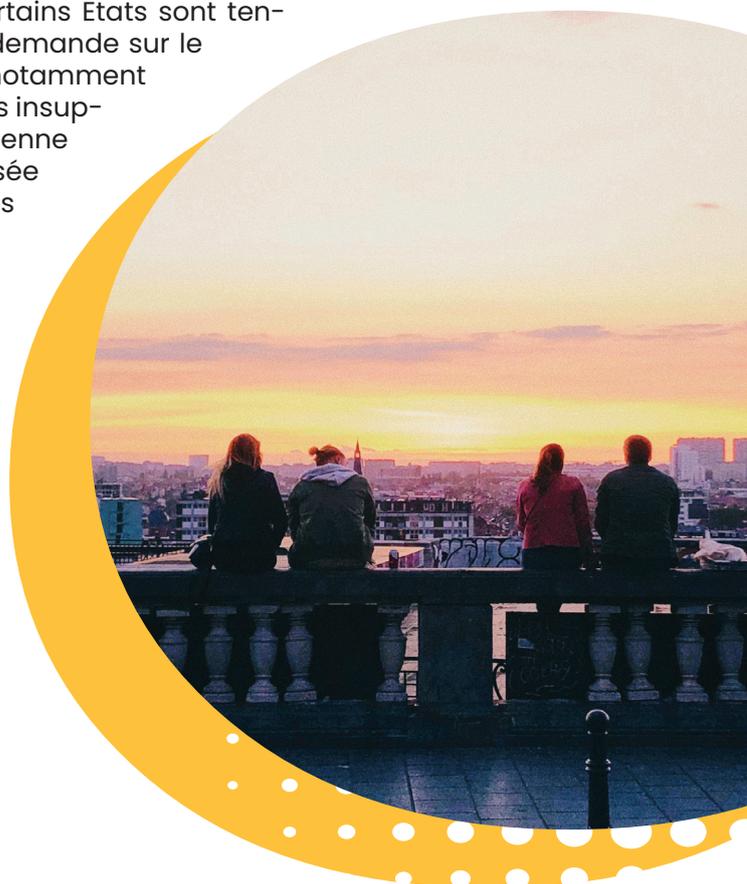
L'État belge ne peut à lui seul assumer le contrôle des flux migratoires. La coordination européenne est indispensable et, en cela, le Pacte européen sur la migration et l'asile est un premier pas important et nécessaire d'une collaboration entre Etats européens. Ce pacte doit être mis en œuvre et, le moment venu, ses conséquences évaluées.

Nous savons que le statut de protection internationale, que ce soit la reconnaissance du statut de réfugié ou l'octroi de la protection subsidiaire, est dévoyé pour contourner les conditions mises à la migration légale. Ce n'est pas pour autant une raison pour dénaturer ce statut car il offre une protection fondamentale aux personnes qui doivent en bénéficier conformément à la loi. Les moyens financiers et humains doivent être dégagés pour que les procédures d'examen des demandes d'asile, recours compris, ne dépassent pas les six mois. Les ordres de quitter le territoire doivent être exécutés et les personnes qui ont reçu un tel ordre ne peuvent bénéficier de tous les droits des personnes légalement sur notre territoire et ne peuvent notamment être autorisées à se marier ou à bénéficier d'une cohabitation légale.

Par contre, en concertation avec les autres Etats européens, il faut revoir en profondeur les procédures et délais de traitement des demandes d'asile. Aujourd'hui, dans la plupart des Etats européens, ces délais sont anormalement longs et les critères d'admission sont loin d'être identiques d'un pays à l'autre. Ces disparités encouragent certaines personnes à introduire successivement une demande d'asile dans plusieurs pays européens. Une telle pratique n'est pas acceptable et porte atteinte à la crédibilité de la protection internationale.

Face à l'afflux des demandeurs d'asile, certains Etats sont tentés de se décharger de l'instruction de la demande sur le pays du premier accueil. Cela fait peser notamment sur les pays méditerranéens des contraintes insupportables. Il est temps que l'Union européenne mette en place une procédure centralisée et accélérée du traitement des demandes d'asile avec une juste répartition entre les Etats membres. Cette procédure unique présenterait l'avantage de traiter plus rapidement les demandes et de prévenir toute tentative de fraude. Les Etats membres qui refuseraient de participer à ce mécanisme unifié ne bénéficieraient plus des fonds structurels européens.

L'Europe peut donc être plus volontaire pour affirmer son autorité en matière de politique de migration. Elle doit avoir de l'ambition car elle a l'autorité pour négocier des accords avec les pays d'origine et faire respecter la politique commune en la matière.



## BRUXELLES RESPECTÉE POUR DÉPLOYER TOUT SON POTENTIEL

Bruxelles est le premier bassin d'emploi du pays. C'est aussi une région dont la zone d'influence économique est beaucoup plus large que ses frontières administratives étriquées. Elle accueille plusieurs universités et centres de recherche. C'est un nœud de communication important. C'est une des capitales les plus vertes d'Europe, avec un patrimoine bâti remarquable. Bruxelles a une vie culturelle très dynamique.

Bruxelles se trouve confrontée à des défis en matière sociale, budgétaire, d'économie et d'emploi, de logement, de mobilité, de sécurité, de qualité de l'environnement, de natalité, de vivre-ensemble, ... Mais elle dispose d'atouts pour relever ces défis ! Le pessimisme et la sinistrose ne construisent jamais rien. L'avenir de Bruxelles n'est pas d'être cogérée par les deux autres régions ou d'être un district européen. Notre Région doit être gérée par et pour les Bruxellois. L'avenir que nous voulons pour Bruxelles nécessite de libérer les énergies. L'hyperréglementation dans des domaines comme l'urbanisme, l'environnement ou l'emploi étouffe aujourd'hui les initiatives. Notre Région ne peut continuer à être contrainte par des réglementations plus lourdes qu'en Wallonie ou en Flandre. Le développement économique doit cesser d'être le parent pauvre des politiques régionales.

Il faut que chacune et chacun puisse se déplacer dans et vers Bruxelles dans des délais et des conditions acceptables, en fonction de ses possibilités et de sa situation personnelle. Pour qu'il y ait une alternative attractive à la voiture, l'offre de transports publics dans et autour de Bruxelles doit être renforcée. La STIB est devenue un opérateur performant ; son réseau de bus et de trams peut encore être densifié dans Bruxelles et étendu à la périphérie. L'État fédéral doit terminer, dans un délai certain et rapproché, le développement du RER vers la Wallonie.

**LIB-RES** veut faire respecter Bruxelles et la faire gagner pour qu'elle soit en Europe une région de référence sur les plans économique, social, environnemental et culturel. En raison des contraintes institutionnelles et des attermoissements de ses responsables politiques, la Région bruxelloise ne s'est pas donné les moyens d'un projet ambitieux à l'avantage des Bruxelloises et des Bruxellois. Au contraire, ces dernières années, ses dirigeants se sont égarés dans des querelles partisans et ont perdu le sens de l'essentiel : fortifier Bruxelles pour qu'elle ne soit pas livrée aux exigences du nationalisme flamand. Le moment est venu de changer en profondeur l'organisation et la gestion de la Région bruxelloise pour qu'elle ait enfin un modèle efficace et rassurant pour les Bruxellois.

Mais rien ne sera possible s'il n'y a pas d'abord une forte adhésion des habitantes et des habitants à un projet fédérateur. Pour assumer cette ambition nouvelle, il faut une volonté commune par une affirmation bruxelloise reconnue et portée par les citoyens. Les régions qui, en Europe, s'affirment comme des moteurs économiques et sociaux, sont celles qui sont fondées sur un fort sentiment d'appartenance de leur population. Réussir Bruxelles comme région européenne de référence exige l'émergence d'une citoyenneté bruxelloise affirmée.

**LIB-RES** a pour ambition de donner force aux projets innovants, créatifs et porteurs de richesses économiques dont les Bruxelloises et les Bruxellois doivent être les premiers bénéficiaires. Tous les pouvoirs publics bruxellois doivent avoir cette volonté : soutenir, par des moyens appropriés et régulièrement évalués et sans dépenses inconsidérées, les initiatives favorisant la cohésion économique, sociale, environnementale et culturelle de notre région. Pour ce faire, la qualité de l'enseignement et de la formation doit répondre à une forte exigence d'excellence. Les

régions doivent soutenir la politique de l'enseignement menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et y être associées. C'est une priorité absolue.

Pour que les citoyens bruxellois soient fiers de leur Région, il faut y rétablir, comme dans le reste du pays, l'autorité de l'État et le respect de la loi. L'insécurité n'est pas une fatalité et aucun service public ne peut manquer à son devoir d'assurer la protection des personnes et de leurs libertés. Redonner toute sa signification au service public, lui donner les moyens de son efficacité et en évaluer régulièrement les résultats, telles sont aussi les obligations d'une région performante et moderne. Moins de réglementations tatillonnes mais des réglementations réellement appliquées, voilà la condition pour que l'autorité publique soit efficace et respectée.

Libérer les énergies créatrices, fédérer les Bruxellois autour de priorités démocratiques, leur redonner confiance dans l'efficacité de la gestion publique, porter une ambition exigeante pour la réussite de Bruxelles, placer Bruxelles dans le peloton de tête des régions d'Europe avec pour principal objectif : donner aux Bruxelloises et Bruxellois la satisfaction d'y vivre dignement, d'y trouver un emploi et de faire rayonner leur région dans la fierté. Telle est la volonté de **LIB-RES**.

La Région bruxelloise est une grande ville francophone, respectueuse de sa minorité flamande, affirmant son rôle international et reconnaissant la diversité des langues et cultures qui participent à son rayonnement.

Ces multiples facettes confèrent à notre Région une dimension singulière et lui permettent de refuser toute soumission au nationalisme, quel qu'il soit. Les Bruxellois ont toujours été frondeurs et épris de la liberté de leur ville. Il est temps de la libérer de l'étau institutionnel qui l'empêche d'être gérée par la volonté majoritaire des Bruxelloises et Bruxellois. Son organisation interne est la cause de la paralysie de sa gouvernance. Quelle est la Région au monde où une minorité (déjà surreprésentée électoralement) dispose, comme à Bruxelles, d'un droit de veto sur la formation du gouvernement ? Il est stupide de prétendre que les droits politiques exorbitants accordés à la minorité flamande à Bruxelles seraient une contrepartie pour la représentation au Parlement fédéral. Il n'y a pas, au fédéral, de mécanisme qui impose que le gouvernement bénéficie de la confiance d'une majorité de parlementaires de chaque groupe linguistique. Les 60 députés francophones n'ont donc pas le pouvoir d'empêcher la constitution d'une majorité au sein des 150 députés du Parlement.

Il faut exiger une autonomie constitutive renforcée pour la Région bruxelloise. Seuls les Bruxellois doivent décider de l'organisation démocratique de leurs institutions, qu'il faut revoir en profondeur. LIB-RE propose, entre autres réformes :

- la diminution du nombre de députés bruxellois à 60, au lieu de 89 ;
- l'organisation du scrutin régional sur le mode du scrutin communal ;
- la suppression des groupes linguistiques au sein du parlement régional ;
- la suppression de la Commission communautaire française (COCOF) et de son pendant en flamand (VGC), ainsi que de la Commission communautaire commune (dont la dénomination dit bien le caractère tordu) ;
- le transfert de leurs compétences, respectivement à la Fédération Wallonie-Bruxelles, à la Communauté flamande et à la Région bruxelloise ;
- la suppression des trois postes de secrétaires d'État au gouvernement bruxellois, qui ne sera composé que de cinq ministres, dont un d'expression néerlandaise, ce qui garantit la protection de la minorité flamande.

Les communes bruxelloises jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques régionales et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles sont pouvoirs organisateurs d'écoles, de crèches, de maisons de la jeunesse ou de la culture, d'institutions sociales et de santé. La gestion de la crise sanitaire au moment de la COVID



a démontré, par exemple, que seules les communes avaient la capacité de gérer au plus près des populations les mesures décidées par les autorités supérieures et d'accompagner les personnes. C'est dire que les communes sont indispensables. **LIB-RES** défendra leur autonomie et refusera tout report de charges sans compensation financière juste de la région ou de l'État fédéral aux communes. Pareil transfert de charges entraîne inmanquablement un affaiblissement des services rendus à la population et/ou un alourdissement des impôts locaux. Par contre, il convient de redéfinir les compétences entre la Région et les communes pour donner davantage de cohérence et permettre de simplifier la gestion administrative. **LIB-RES** propose que la Région et les communes concluent un accord à ce propos.

La périphérie proche vit avec Bruxelles et est ancrée dans sa réalité urbaine. Les francophones qui y habitent n'ont pas toujours accès à des services dans leur langue. **LIB-RES** veillera à ce que les liens entre Bruxelles et sa périphérie soient renforcés et que la frontière artificielle qui les sépare soit, dans les faits, abolie.

## LA WALLONIE DOIT RETROUVER SA PLACE PARMI LES RÉGIONS DE RÉFÉRENCE EN EUROPE

La Wallonie doit avoir la volonté de retrouver son rang parmi les régions européennes les plus performantes pour autant qu'elle ose une véritable réforme de sa gouvernance. Elle dispose de réelles capacités pour se redéployer sur le plan économique et social. Malgré un dénigrement systématiquement organisé pour ternir sa réputation, elle a des fleurons industriels, elle dispose de savoir-faire enviés, elle garde un haut niveau de formation professionnelle, elle a une tradition culturelle qui rayonne dans la francophonie et au-delà, elle a un patrimoine culturel et naturel remarquable, elle peut mettre à disposition de vastes espaces pour accueillir de nouveaux pôles d'activités, elle est idéalement située géographiquement. Reste à avoir l'audace de la fierté retrouvée. **LIB-RES** ne peut accepter la fatalité qui voudrait qu'elle soit incapable de renouer avec les réussites économiques et le prestige politique qui ont concouru, jusqu'au milieu du XXe siècle, à sa renommée bien au-delà de ses frontières.

C'est avant tout une question d'état d'esprit. Trop de forces politiques, syndicales et associatives n'ont pas encore accepté que la Wallonie connaît une évolution rapide de son environnement économique et social. La compétitivité des entreprises est vue par d'aucuns comme la main froide du grand capital ; si on accepte, au contraire, que la compétitivité est essentielle à la viabilité des PME, la Wallonie aura un puissant levier pour sa reconversion économique. Pour préparer

ses futurs succès, la Wallonie a besoin d'une main-d'œuvre bien formée et d'une capitalisation plus soutenue pour le développement de PME performantes. Le monde économique et le monde politique ne sont pas rivaux, car la conjugaison de leurs efforts permettra à la Wallonie de gagner en prospérité. Influencée par une conception dépassée des rapports sociaux qui seraient toujours dictés par la lutte des classes, une partie de la classe politique entretient une méfiance, pour ne pas dire de la malveillance, à l'égard de l'entrepreneuriat. Une autre partie stigmatise les classes sociales les plus défavorisées et s'emploie à les marginaliser. Cet affrontement stérile empêche le renouveau de la Wallonie depuis des décennies. Il est temps de le dépasser.

Pour apaiser les tensions sociales trop fréquentes, la Wallonie doit avoir un projet fédérateur. Les partenaires sociaux devraient être invités à élaborer un pacte social wallon. Ce pacte fonderait une paix sociale indispensable à la relance industrielle de la Wallonie. Il serait régulièrement évalué et adapté à l'évolution des données économiques et so-



ciales fondamentales. Les dirigeants politiques wallons devraient définir les priorités du plan de relance de la Wallonie pour encourager aussi l'exécution de ce pacte social.

Il n'y aura pas de relance de l'économie wallonne sans un consensus qui réunit les autorités politiques et les partenaires sociaux. Ces dernières années, il y a eu quelques avancées dans ce sens, car les partenaires sociaux ont été associés aux plans de relance successifs, mais les résultats ne sont pas toujours à la mesure des moyens budgétaires consacrés. Une trop grande dispersion des moyens de la Région à des objectifs qui ne sont pas toujours essentiels n'a pas permis une reprise significative de la croissance. Certains secteurs d'activités en ont bénéficié et tirent leur épingle du jeu mais il s'agit parfois d'effets d'aubaine. L'évaluation du coût/bénéfice de ces plans doit être plus régulière et plus approfondie afin de resserrer les priorités. Il doit en être de même pour l'affectation des moyens budgétaires, notamment ceux qui sont alloués par l'Union européenne, qui fait trop souvent l'objet de marchandages politiques et de saupoudrages à des fins partisans. Les conséquences de ce manque de rigueur et de suivi dans la dépense publique se font sentir à bien des niveaux, comme en témoigne, par exemple, l'état lamentable de la plupart des routes en Wallonie, ce qui nuit à son image et à son efficacité économique.

La gouvernance publique doit être fondamentalement revue car, après les effets d'annonce de l'actuel gouvernement wallon, les pratiques de la vieille politique sont toujours d'actualité (placement par copinage à des fonctions et mandats, cabinets ministériels pléthoriques, politisation de l'administration, ...). Les partis au pouvoir changent mais leurs méthodes pour servir leurs intérêts partisans restent inchangées. Il n'y a aucune réelle volonté de remettre en cause les structures, institutions et autres organismes multiples et pléthoriques qui sont autant de refuges pour des représentants de parti et dont on peut douter qu'ils apportent une réelle plus-value à la gestion publique. Il suffit de constater que le gouvernement wallon n'annonce pas une mise à plat des structures intermédiaires entre l'échelon régional et l'échelon local. Les provinces, les intercommunales, les nombreuses ASBL para-communales et supra-communales sont autant d'opérateurs publics dont les missions et interventions se superposent sans que le service aux citoyens en soit plus performant.

**LIB-RES** propose que le gouvernement wallon soit tenu de présenter, dans l'année, un état détaillé de toutes ces structures, de leurs missions et de leurs coûts, du nombre de mandataires et d'agents qui y sont affectés. Cette présentation pourrait se faire par province. Ensuite, les citoyens seraient invités à donner leur avis par questionnaire pour évaluer le service public que ces structures sont censées assumer. La Cour des comptes sera également invitée à effectuer un audit général. Enfin, le gouvernement devra proposer une réorganisation de ces pouvoirs et la faire valider par une consultation populaire, voire par un référendum décisionnel. Il faut oser donner aux Wallonnes et Wallons un pouvoir décisionnel pour que la gouvernance publique change radicalement. Il en sera de même à Bruxelles. Sans participation citoyenne plus directe, la Wallonie manquera d'ambition pour réformer en profondeur son organisation politique.



## **LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES : PLUS QU'UNE SOLIDARITÉ ENTRE FRANCOPHONES, UNE AMBITION POLITIQUE COMMUNE**

La Fédération Wallonie-Bruxelles dépasse la nécessaire solidarité entre francophones de Bruxelles et de Wallonie. Elle est l'affirmation politique que les deux régions, dans le respect de leur autonomie et de leur spécificité, demeurent unies pour établir des rapports plus équilibrés avec la Flandre.

L'immense majorité des habitants des deux régions ont la langue française en commun. C'est un fondement solide de leur indispensable unité. Mais les francophones n'ont jamais considéré que leur attachement à leur langue devait signifier le rejet d'une autre. Au contraire de la Flandre nationaliste qui ne s'est jamais émancipée de ses combats passés, les autorités publiques wallonnes et bruxelloises ont toujours respecté les droits des minorités linguistiques et culturelles. Même dans des communes wallonnes à régime linguistique spécial où l'on compte très peu de citoyens d'expression néerlandaise, les autorités locales ou régionales n'ont jamais remis en cause ce statut. La Flandre politique est loin de reconnaître aux populations francophones des communes de la périphérie bruxelloise ou de la frontière linguistique l'effectivité des droits que la Constitution ou la loi protège pourtant. Sans oublier les importantes populations francophones établies en Brabant flamand ou ailleurs en Flandre, à qui les autorités flamandes refusent toute reconnaissance.

Les Wallons et les Bruxellois francophones ne font pas de la langue une cause nationaliste. C'est en cela que la dénomination usuelle de Fédération Wallonie-Bruxelles, plutôt que celle de Communauté française, est une heureuse anticipation du projet politique qui doit fortifier nos deux régions. Les dirigeants flamands doivent savoir que Bruxelles n'est pas la Flandre, et aussi que plus la Flandre fera sa marche en avant vers le confédéralisme, voire son indépendance, plus Bruxelles et la Wallonie fortifieront leur entente.

En raison de la faiblesse de certains dirigeants francophones, notamment lors des réformes successives de l'État, Bruxelles et la Wallonie n'ont pas leur juste dû sur le plan financier. D'expérience, nous savons que ce que la Flandre politique obtient comme avantages lors des négociations institutionnelles, elle n'entend pas y renoncer à la négociation suivante. Au contraire, chaque réforme de l'État belge alimente de nouvelles revendications des dirigeants flamands. Il est temps que les francophones déjouent cette évolution qui leur est préjudiciable. Ils doivent savoir que tôt ou tard, et plus vite qu'ils le pensent, ils devront assumer leur devenir en ne comptant que sur leurs propres forces. Telle doit être l'ambition politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette unité est la nécessaire réponse à la Flandre nationaliste qui pense qu'elle pourra étendre impunément sa mainmise sur l'État belge et sur Bruxelles pour mieux les dépecer. Dans le même temps, elle construit un État flamand qui ne rend des comptes à aucune autorité fédérale. Il n'est que la nation flamande pour avoir deux États à son service - l'État belge et l'État flamand - et mettre en avant tantôt l'un, tantôt l'autre selon ses intérêts. Et là voilà qui voudrait en plus réduire Bruxelles à un territoire sous tutelle qui serait géré principalement par la Flandre, puisque la Wallonie n'a pas cette prétention et respecte l'autonomie de la Région bruxelloise.

Pour empêcher cette évolution infernale et faire respecter les deux régions principalement francophones, il faut une solidarité sans faille et il n'est pas de solidarité sans une institution qui la consolide. C'est aux Wallons et aux Bruxellois de dire comment ils organisent leur institution commune et quels sont les moyens et compétences qu'ils lui attribuent.



## UNE EUROPE PLUS POLITIQUE QUI OSE S’AFFIRMER

Nous sommes des Européens de raison et de cœur parce que l’Union européenne est un projet politique inédit dans l’histoire du continent européen. Nous sommes les premières générations à bénéficier de ce que cette ambition a permis : hausse de la prospérité collective, plus grande sécurité partagée, affirmation des libertés et des droits fondamentaux, solidarité renforcée entre les peuples européens. Ces avancées ne sont pas irréversibles, mais seule l’Union européenne a la capacité aujourd’hui de préserver les peuples européens des rapports de force néfastes que cherchent à imposer les superpuissances qui lui sont de plus en plus hostiles. Trop souvent, c’est lorsque qu’elle est confrontée à des épreuves d’une ampleur insoupçonnée que les dirigeants européens cherchent une plus grande unité.

Le projet européen est attaqué de l’intérieur par les partis politiques qui ne sont que le relais des concurrents, voire des adversaires, de l’Union européenne, alors que dans d’autres pays, des peuples et singulièrement la jeunesse, se mobilisent pour demander la protection démocratique de l’Union. Ne laissons pas les ennemis de l’Europe, tant de l’intérieur que de l’extérieur, ruiner cet espoir !

Les dirigeants européens doivent retrouver le sens de la pédagogie qui a permis aux pères fondateurs et à leurs successeurs de susciter une large adhésion des citoyens à la construction européenne. Il faut des solidarités et des coopérations renforcées pour déjouer la menace de l’escalade militaire aux portes de l’Union. Celle-ci doit gagner en indépendance et affirmer sa souveraineté.

Pour un nombre croissant de citoyens européens, l’Union est génératrice de trop de contraintes, de réglementations tatillonnes et de procédures administratives compliquées. L’Union n’a pas suffisamment porté une vision pour le siècle à venir. Elle est aujourd’hui trop réservée et son message n’est plus aussi fort qu’au moment de sa fondation. Elle donne l’impression d’être davantage sur la défensive que dans l’affirmation de ce que doit être son influence dans la conduite des affaires du monde. Sa conception de la gouvernance mondiale et ses stratégies économiques ne sont plus adaptées aux temps actuels. Elle a cru que le libre-échange allait à lui seul fonder le progrès de la démocratie dans le monde, de la coopération internationale et du multilatéralisme. Elle s’est laissé bercer par l’illusion que des marchés bien organisés et régulés favoriseraient non seulement la prospérité économique mais aussi la stabilité politique. Aujourd’hui, l’Union européenne est confrontée au retour brutal de la puissance des Etats qui se veulent empires et elle n’est pas suffisamment armée pour répondre à cet affrontement.

L’Union européenne ne peut se limiter à un marché unique, certes nécessaire à sa stabilité interne mais insuffisant pour être une puissance à l’égal des autres. Elle doit être un projet politique au sens le plus ample et le plus significatif et, en conséquence, se donner les moyens de son ambition politique. Elle doit être le premier partenaire des Etats qui ne veulent pas être soumis à la domination des superpuissances qui cherchent à leur imposer la loi du plus fort. Là est la vocation de l’Europe, là est sa grandeur et c’est ainsi que les Européens retrouveront la confiance indispensable pour que l’Europe puisse réussir son ambition politique garante de son unité. L’Europe doit affirmer sa place dans le concert des nations et privilégier le dialogue, la recherche de la paix, le respect inconditionnel des droits de l’homme, des minorités et des textes fondateurs des instances internationales. Ainsi, nous voulons que soient respectées les résolutions et décisions tant des Nations unies que de l’Union européenne, qu’il s’agisse de la solution à deux Etats, Israël et la Palestine, pour une paix durable au Moyen-Orient ou de la qualification et du traitement du Hamas comme organisation terroriste.



## LA DÉFENSE : UNE ASSURANCE POUR LA PAIX

L'Europe doit assurer sa défense, seule si nécessaire, sans obligatoirement dépendre des Etats-Unis d'Amérique. L'OTAN reste une organisation de défense nécessaire, pour autant que les Etats-Unis restent des partenaires loyaux. Il faut que les pays européens privilégient l'achat de matériels européens et se dotent ainsi d'une industrie de la défense.

Avec le Grand-Duché de Luxembourg, la Belgique est le pays européen qui consacre le plus faible pourcentage de son produit intérieur brut (PIB) à la défense ; elle ne contribue pas comme elle le devrait à l'effort commun de défense en Europe. A court terme, notre pays devra consacrer 2% de son PIB à la défense, et atteindre 3% en 2029. Une Europe de la défense forte est le meilleur antidote contre tout risque d'agression et la garantie de pouvoir contrer la guerre hybride à laquelle elle est déjà aujourd'hui confrontée.

Une armée efficace au niveau de la dissuasion, c'est du renseignement, des équipements, des technologies de pointe. Ce sont aussi des soldats en nombre suffisant et une réserve qui peut être mobilisée en cas de nécessité.

Les contrats à durée limitée à l'armée sont normalement de 8 ans et sont prolongeables au maximum jusqu'à 12 ans. Une nouvelle catégorie de contrats rémunérés d'une durée de 2 ans doit être créée pour des jeunes qui n'ambitionnent pas une carrière militaire ; ils et elles recevraient pendant cette période une formation complète de soldats et seraient ensuite versés dans la réserve. Cela permettrait d'augmenter sensiblement l'effectif mobilisable et donnerait une formation et une expérience utile à ces jeunes.

#### Crédits photos

p 2	Bianca - Pexels
p 5, p 12	Product school Unsplash
p 9	Hivan Arvizu Soyhivan - Unspash
p 14	Jonathan Borba - Unspash
p 17	Ignacio Brosa - Unspash
p 22	Christina Wocintechchat - Unspash
p 26	Alex Vasey - Unspash
p 29	Merve Sehirli Nasir - Unspash
p 30	Wijs - Pexels

The logo for 'libres' is displayed in a bold, sans-serif font. The word 'lib' is in orange, followed by a white dot, and 'res' is in orange. The logo is centered within a large blue circular area that has a yellow border at the bottom. A decorative pattern of blue dots is visible along the right and bottom edges of the blue circle.

**lib•res**

• libres et responsables •

libres.be  
contact@libres.be